L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 30 OCTOBRE.

FEUILLETON.

NATACHA.

III—Suite.

Paris, novembre.

Sa figure était si près de la mienne que je sentais son souffle sur mes lèvres. Tout son corps frémissait; il y avait un ébranlement dans sa volonté que je devinais à je ne sais quelle détente de mes propres nerfs. Tout à coup elle se dégagea, et se tint debout devant moi, frémissante, mais résolue. Par une de ces réactions violentes dont les femmes ont le privilége, elle avait reconquis son énergie au moment où elle semblait lui échapper tout à fait.—Vous parlez de bonheur, dit-elle. Savez-vous ce que c'est que le bonheur? C'est ce que j'avais avant de vous connaître; c'était l'affection de mon mari, l'amour de mon enfant, ma propre estime, ma vie sans tache, la paix de ma conscience, la tranquillité, l'honneur, tout ce que vous m'avez pris. Maintenant que me reste-t-il? Une vie brisée, le remords qui va s'attacher à toutes mes pensées, l'avenir obscurci par les souvenirs du passé, le mensonge envers mon mari, à qui je devrai laisser ignorer éternellement combien je suis indigne de sa confiance, mensonge envers mon enfant, dont je volerai le respect, mensonge envers mon propre cœur, qui ne sait plus ce qu'il veut, ni qu'il aime:—voilà la vie que je compte! Et vous me parlez de bonheur, à moi qui je devrai cette misérable existence, vous qui m'avez appris ce que c'est que la honte, vous dont je voudrais oublier tout jusqu'au nom, jusqu'au souvenir, vous par qui j'ai fait aux êtres que j'aime le plus un mal irréparable!.... Mais comprenez-le donc, vous me faites horreur.

Arrêtez, m'écriai-je suffoqué, éperdu; vous ne savez pas ce que vous dites!—Je ne pus articuler un mot de plus, littéralement ma voix s'étranglait dans mon gosier. Je pris mon front dans mes deux mains, comme si j'avais senti ma raison s'en aller. Quand je levai la tête, elle était retombée dans le fauteuil. Elle respirait péniblement; elle semblait brisée. Tant que j'avais espéré, j'avais souffert; à présent je ne souffrais plus. Ce n'était pas seulement l'espérance qui était morte, c'était mon cœur, qu'après une dernière et terrible secousse j'avais senti mourir en moi.—Rassurez-vous, madame, repris-je avec un accent qui était redevenu calme; je partirai. Vous pouvez dès cet instant m'effacer de votre vie. Vous n'entendrez plus parler de moi. Il n'y a rien que je ne fasse pour assurer votre repos; daignez seulement me dire comment je l'assurerai mieux. Où voulez-vous que j'aille? Quelle est la distance qui nous séparera suffisamment? Que puis-je faire pour vous mettre à l'abri même d'un souvenir?

Ce n'était déjà plus la même femme. L'effort qu'elle avait fait l'avait épuisée. L'expression de volonté énergique avait disparu de sa figure; elle pleurait. Sa voix, quand elle parla, avait une douceur suppliante.—Il y a une chose, une seule, qui pourrait me donner un peu de tranquillité. Si vous avez pitié de moi, ne me refusez pas à ma prière, cette prière va elle vous sembler étrange. Une pensée me torture: c'est que j'ai troublé votre vie avec la mienne. Eh bien! cette pensée, je ne l'aurai plus le jour où je saurai que vous vous êtes marié.—Une expression d'ironie et de colère m'échappa; mais elle, s'animant de plus en plus:—Promettez-moi, engagez-moi votre parole d'une manière irrévocable, comme on la donne à un mourant, que bientôt, aussitôt que vous le pourrez, vous mettrez entre nous cette barrière, car, voyez-vous, continua-t-elle avec une exaltation croissante, tant que vous serez libre, il me semblera que nous ne sommes pas séparés. Je croirai sentir votre pensée autour de moi, je n'aurai de repos ni la nuit ni le jour. Quand vous serez marié, je n'oserai plus penser à vous; je pourrai croire que vous m'avez oubliée, je pourrai peut-être oublier moi-même. Songez combien je suis déjà malheureuse. Faut-il donc que je souffre toute ma vie, comme à présent, quand il dépendrait de vous de me rendre la tranquillité? Vous le ferez, n'est-ce pas?... dites.

Je restai là, muet, interdit. Un long frisson me secouait. Depuis une seconde, une lumière se faisait en moi. Je revoyais ce bonheur,—seulement ce bonheur était sans espérance. Elle prit mon silence pour un refus.—Vous ne voulez pas? dit-elle en joignant les mains, mais alors, mon Dieu, que vais-je devenir? C'était ma seule espérance. Ne me comprenez-vous pas?

Je comprenais, et toute mon âme se révoltait. [illegible] de me regarder.—Écoutez-moi bien, [illegible] vos craintes, votre terreur [illegible] de l'amour. Vous n'en savez rien [illegible] mais c'est ainsi. Je suis certain maintenant d'être aimé de vous. En [illegible] sant cet amour, vous souffrez autant que moi-même, et je sens,—entendez-vous?—je sens que, si grand que soit votre courage, il pourrait succomber. Si je voulais, ma douleur en ce moment serait dangereuse [illegible] un bat éperdu pendant que je tiens votre main. Eh bien! je vous aime, et je vous admire tellement que je ne le voudrais pas. Vous croyez trouver le repos dans l'oubli, soit. Je renonce à vous,—librement, entièrement. Je fais le serment de ne [illegible]. Je vous promets que même dans ma pensée je ne profanerai pas votre image. Je ne baiserai pas le bas de votre robe; mais pour prix de tout cela,—qui est beaucoup plus qu'il ne vous donnait simplement ma vie,—il me faut un mot de votre bouche. L'idée de vous perdre n'est pas plus poignante que l'idée de n'avoir pas été aimé de vous. Je sais que cela n'est pas; mais vous l'avez dit, vous l'avez cru peut-être. Reprenez vos cruelles paroles,—ne craignez rien, vous me serez encore plus sacrée qu'auparavant. Songez à l'existence que vous me laissez. Je ne vivrai que d'un souvenir, je n'aurai dans l'âme qu'un seul rayon,... cette parole que vous allez prononcer, que j'écouterai à genoux, car c'est à la fois mon arrêt et mon bonheur. Dites-moi une seule, une dernière fois, que vous m'aimez!

Elle ne répondit pas, ses lèvres gardèrent obstinément jusqu'au bout le secret de son cœur; mais ses grands yeux illuminés et noyés de pleurs me laissèrent lire la vérité. Je cachai ma tête dans les plis de sa robe; je n'osais pas la regarder....

Son fils accourut quelques instans plus tard. Elle le prit sur ses genoux, l'embrassa passionnément et le tint longtemps serré sur son cœur. De grandes larmes tombaient de ses yeux et glissaient comme des diamans parmi les boucles de sa chevelure.—Pourquoi pleures-tu, maman? demanda-t-il.

Parce que je t'aime... Je t'aime, mon enfant chéri....

On entendit le bruit d'un pas dans le corridor.—Voilà papa qui vient, s'écria le petit garçon. Il courut à sa rencontre.

Voulez-vous que je m'en aille? voulez-vous que je reste? Pourrai-je vous revoir avant de partir?

Elle changea de couleur si faiblement que ce fut à peine perceptible.—Non, répondit-elle après une pause. Pourquoi souffrir deux fois?

—Mais alors, dis-je en me sentant pâlir à mon tour, c'est adieu,.... adieu pour toujours....

Elle me tendit sa main, froide comme le marbre. Je la pris, je la collai sur mes lèvres; je ne pouvais m'en arracher.—Je vous en prie, dit-elle; voici mon mari....

La porte s'ouvrit en effet, et le général parut dans l'encadrement, une fillette à la main, son fils suspendu à son cou.

—Je n'ose pas entrer, dit-il; je suis à faire peur, les maudits marais vous arrangent d'une façon.... Bonjour, comte. Cela va bien ce matin, Natacha?—L'insouciance du général sonnait bien creux.

—Entrez comme vous êtes, dit-elle. Le comte part, et désire prendre congé de vous.

—Ah! vous partez....

—Oui, général; ce soir ou demain.

—Nous vous reverrons, j'espère?

—Certainement; je viendrai, si vous le permettez, vous serrer la main encore une fois.—Nous sentions tous les trois le besoin d'abréger cette scène. Le général fit un mouvement de recul vers la porte; je saluai Mme de V.... et je sortis en même temps que lui.

Ce fut pour moi le reste de cette journée, je n'essaierai pas de le dire. On ne décrit pas le désespoir; pour décrire, il faut connaître, et celui qui s'est débattu une fois dans sa mortelle étreinte, celui-là n'en parle pas.—Je marchais dans ma chambre, muet, stupide, écrasé, incapable d'une réflexion. Une sorte d'engourdissement m'envahissait, une torpeur que je ne voulais et ne pouvais pas secouer. J'avais la sensation matérielle d'un grand froid qui descendait lentement de mon cerveau à mon cœur. Mon âme, libre par nature, était détachée par une de ces douleurs implacables et continues contre lesquelles on ne réagit pas, parce que l'on sent que tout effort de réaction serait inutile; on s'abandonne alors, on se laisse souffrir.

Il se faisait en moi comme un dédoublement de l'être moral, dont une partie souffrait et dont l'autre raisonnait et essayait par momens de juger la situation. Je me disais: j'ai connu d'autres amours, d'autres déceptions, d'autres chagrins, pourquoi n'ai-je jamais été remué aussi profondément? Est-ce donc qu'il y a des malheurs dont on se relève et se console, et d'autres qui sont irréparables comme la mort? Je réfléchissais comme s'il ne se fût pas agi de moi. Je me rappelai une vieille croyance qui veut que chaque homme, une fois en sa vie, rencontre son bonheur face à face. Je l'avais rencontré, et maintenant c'était fini. Machinalement je prenais un volume qui traînait sur une table; j'en lisais une demi-page, puis le volume tombait de mes mains, et je demeurais immobile, les yeux fixés dans le vide, cherchant à saisir les idées qui passaient dans ma tête et ne s'y arrêtaient pas.

A l'heure habituelle, je descendis dans le salon.—S'il est dans l'homme un côté de son imparfaite nature qu'il faille admirer et respecter, c'est la puissance de volonté qui lui permet de recevoir l'agonie de son cœur du masque impassible de l'indifférence. Souffrir, le sourire sur les lèvres, est un beau privilége. On va, on vient, on prend l'air d'un homme qui s'intéresse [illegible] on se demande: suis-je un vivant ou un mort?—J'étais allé m'asseoir auprès d'une table chargée de brochures et de journaux. Je les prenais les uns après les autres dans la main sans bien savoir ce que je faisais, quand je vis qu'une autre personne était venue s'asseoir en face de moi. C'était Mme Diloir, qui étalait sur le velours du tapis son bras éblouissant et [illegible] étinceler sous le feu du lustre le feu de ses regards. Le dialogue suivant s'engagea entre nous.

—Vous m'en voulez toujours?

—Moi, madame! et pourquoi?

—Vous vous êtes bien aperçu, j'imagine, que nous n'étions pas très aimables hier?

—Je ne me suis aperçu d'aucun tort de votre part.

—Est-ce que cela veut dire que vous me pardonnez?

—Je voudrais pouvoir le faire.... du moment que vous y tenez; seulement, pour pardonner, il faut avoir été offensé....

Elle rougit un peu.—Vous n'êtes pas bon, savez-vous? Faudra-t-il donc avoir peur de vous?

—Ce serait un tort grave, chère madame. Je n'ai jamais fait de mal à une mouche.

—A une mouche, peut-être; enfin, je m'entends,.... mais je ne vous ferai pas de mauvaise querelle; j'ai trop envie de vous croire. C'est donc la paix entre nous?

—Cela n'a jamais été la guerre.

—De fait, non; mais dans mon intérieur j'ai terriblement guerroyé avec vous; à présent c'est fini, et nous ne recommencerons pas.—Elle disait tout cela très vite, très bas, sans lever les yeux d'un livre qu'elle feuilletait. A dix pas d'elle, son chevalier castillan l'observait avec un froncement de sourcils orageux. Elle se sentait apparemment mal à l'aise sous ce regard.—On étouffe ici, dit-elle, voulez-vous que nous allions faire un tour dans le parterre?

Elle sortit par la grande porte-fenêtre qui donne sur le jardin. Je la suivis, et pendant un quart d'heure nous marchâmes, allant et revenant le long des fenêtres éclairées du salon. Elle parlait beaucoup sans s'arrêter, disant à tort et à travers toute sorte de choses. Je l'écoutais à peine et répondais au hasard. Sa voix n'était pour moi qu'un bruit dont le son vide m'agaçait et me fatiguait. Enfin elle s'arrêta.—Je pars dans quelques jours, dit-elle. Viendrez-vous me voir à Paris?

—Si vous le désirez, certainement.

—C'est une promesse, n'est-ce pas? Ne l'oubliez pas, car j'y tiens un peu,.... beaucoup. Je vous attendrai tous les jours, et, si vous tardez à venir, je croirai que vous m'avez oubliée.—Elle détacha une rose qu'elle portait à la ceinture, et me la tendit avec cet air que prennent les enfants quand ils ne savent pas au juste s'ils veulent rire ou pleurer.—En attendant, voici quelque chose qui vous fera souvenir de moi, au moins ce soir. Qu'en ferez-vous? où le mettrez-vous? comme on dit dans le jeu.

—Mon Dieu, madame, où vous voudrez,.... là.—Une idée me traversant l'esprit, je piquai la fleur très ostensiblement dans ma boutonnière.

Quand nous revînmes dans le salon, le marquis était blême. Une heure après, comme je me retirais, il s'approcha de moi.—Un mot, dit-il,—et lorsque nous fûmes seuls:—Il me déplaît, monsieur, que vous portiez cette fleur.

LA FIN A DEMAIN.

INSTITUTIONS.

Le Locquet-Leroy,

Institution Collégiale de la Nlle-Orléans, 290 rue du Camp, entre les rues Poeyfarré et Calliope.

La seconde année scolaire de cette nouvelle Institution, établie sous le nom de sa directrice, depuis si longtemps et si favorablement connue dans l'enseignement, commencera le lundi 2 septembre.

On enseigne aux élèves les exercices Callisthéniques.

Pour plus amples informations et circulaires s'adresser à l'Institut ou par lettre: P.O. glass box 1161 New Orléans.

N. B.—Cette Institution est entièrement distincte de celle de Mlle M. Burr, connue sous le nom de "Locquet's Institute."

21août—6m—D.M.J.

Institution d'Aquin.

Cette Institution, dirigée par Mademoiselle H. FITZGERALD, et occupant de spacieux édifices dans le quartier le plus sain de la ville, reçoit des élèves internes et externes, qui peuvent s'initier, dans ses classes, à toutes les branches d'une instruction solide, sous des maîtres dont chacun s'occupe de sa spécialité d'enseignement.

Le plan des études embrasse toutes les branches, depuis l'enseignement primaire jusqu'aux plus hautes classes.—L'Anglais, le Français, l'Espagnol, l'Allemand, les Mathématiques, la Rhétorique, la Littérature, l'Histoire, la Géographie, l'Histoire naturelle, la Physique, etc.

Le Piano, le Chant et le Solfége sont confiés à des professeurs de mérite.

Cours de Gymnastique à l'usage des demoiselles. Pour les conditions, s'adresser à l'Institution, 282, rue Bayou, près Claiborne. 28oct—1m

AVIS.

COLLEGE ST-CHARLES,

AU GRAND COTEAU.

La prochaine session de ce Collége commencera le LUNDI, 21 octobre 1872. Un des professeurs sera à la Nouvelle-Orléans quelques jours avant cette date pour se charger des élèves confiés à ses soins. 1er oct—1m

JEFFERSON ACADEMY

43........RUE BOURBON........43

Entre Bienville et Dumaine—Nlle-Orléans

—Dirigée par—

G. J. LORD.

La session de 1872 et 73 commencera le LUNDI, 16 septembre, jour où l'on compte que les élèves rentreront.

Les parents qui ont l'intention de placer leurs enfants dans cette Institution sont invités à le faire le plus tôt possible. 21 août 2m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme MATTHEY,

Successeur de

Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

Réouverture des classes, LUNDI, 2 septembre. 22août—6m

Leçons de Chant et de Solfége.

Mr. HENRI DUBOS offre ses services aux familles et aux pensionnats pour des leçons de chant et de solfége. S'adresser par écrit ou de [illegible] à M. Dubos, 12 rue St-Bernard. 8 oct—1m

La MACHINE A COUDRE DE WEED, A L'USAGE DES FAMILLES, a remporté le PREMIER PRIX à la Foire du comté Harrison, qui a eu lieu à Marshall, Texas; elle concourait contre les machines de Singer, Grover & Baker, Empire, Wheeler & Wilson. Elle a remporté également les PREMIERS PRIX à la Foire de Henderson, Texas, et TOUS LES PRIX à la Foire de Tyler, Texas.—Venez voir la Machine à Coudre de WEED.

A. L. BRUNSON, Agent, Au No. 207 de la rue du Canal. 13juin—ly mar jeu dim

F. GONTHIER,

MARCHAND-TAILLEUR ET PROFESSEUR DE COUPE,

34........rue St-Charles........34

A L'HONNEUR d'informer ses nombreux amis et les personnes qui voudront bien l'honorer de leur clientèle, qu'il se fera un devoir d'exécuter leurs commandes aux conditions les plus avantageuses.

Les ouvriers-tailleurs qui désireront se perfectionner dans l'ART DE LA COUPE, sont priés de prendre note des cours que M. Gonthier a établis dans ses ateliers à cet effet, lesquels ont lieu, tous les jours, les samedis exceptés, de 6 heures à 9 heures du soir.

Démonstrations—classes—progrès rapides,—prix modérés. 4 fév.—1 an.

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE, E. L. CARRIERE.

A. CARRIERE & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c. &c.

No 43 rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Sherry, huile d'olive.

Avances libérales, sur consignations, à nos amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux. 20juin—6m.

JULIUS LOEFFLER,

43........RUE ROYALE........43

POSEUR et Marchand d'installation de Gaz. Il a constamment en main un stock complet d'installations, de globes, etc.

Il se charge de rebronzer et redorer les lustres et les installations de toute espèce.

Bon travail est garanti. 4 déc—1an

"BRILLIANT" DE BUCK

Le SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux Etats-Unis pour la cuisine et la cuisson de pain.

PLUS DE 300,000

sont employés constamment au Sud et dans l'Ouest, et on en est entièrement satisfait. Voici quelques-uns des honneurs que le "BRILLIANT" doit à ses qualités:

PREMIER PRIX, en 1866, à la Foire de St-Louis;
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis;
MÉDAILLON EN OR, en 1868, à la Foire de l'Etat de la Louisiane;
PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis.

Si vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine allez au No

49........RUE DU CAMP........49

Et achetez un "BRILLIANT".

H. HALLER.

Dépôt de specimens et salle de vente, au No 49 de la rue du Camp.

Où l'on trouvera également toute espèce de fourneaux de cuisine et de réchauds, grates, de la ferblanterie et toute espèce d'articles de ménage. 20 oct—1m.

BANQUES—ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA,

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$187,[illegible] 73
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$64,647 09	
Réassurances, refactions (rebats), dépenses, etc	40,353 65	
		104,001 [illegible]
		$83,114 [illegible]
Total de l'Actif		$[illegible]794,910 18

DÉCLARÉ:

Intérêts sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider, A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt, N. A. Baumgarden, Th. Lilienthal, B. Sieg, R. F. Del Bondio, C. H. Miller, Isaac Scherck, H. Hicks, S. L. Nastie, J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman, Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert, X. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Roder, J. R. Wilderman. 20oct—1m

Premier Bilan Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Delta.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de la charte, la Compagnie publie le bilan suivant:

Montant des primes reçues pour l'année finissant le 30 septembre 1872		$127,829 21
Savoir:		
Primes d'incendie	$68 887 32	
Primes maritimes	34,730 40	
Primes de rivière	24,201 49	
	$127,829 21	
En moins:		
Primes remboursées $2,192 00		
Primes non expirées 21,256 00		
	$23,450 00	
Primes acquises		$104,379 12
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie	$31,178 15	
Risques maritimes	5,780 00	
Risques de rivières	1,987 29	
	$40,945 44	
Réassurances	7,455 20	
Réfactions	6,006 50	
Taxes	2,750 25	
Dépenses de bureaux, y compris loyer, impressions, salaires, registres et Bureau des Assureurs de la Nlle-Orléans	20,082 42	
		$87,219 90
Profits nets		$17,159 12

La Compagnie a l'Actif suivant:	
Billets d'actions	$157,880 00
En caisse	14,353 18
Billets à recevoir	17,396 16
Prêts sur garanties	110,900 00
Prêts sur hypothèque	12,000 00
Théâtre de l'Opéra	6,000 00
Actions Valette Dry Dock	[illegible]
Actions Harbor Protection Co	[illegible]
Actions Mech'cs' and Traders' Ins. Co	[illegible]
Actions Teutonia Ins. Co	250 00
Actions Factors' and Traders' Ins. Co	5,000 00
Actions Mech'cs' and Agric'l Fair Ass	1,000 00
Actions Importers' Bonded Warehouse	2,500 00
Actions Louisiana Cotton Factory	500 00
Mobilier et garnitures de bureau	[illegible]
Primes en cours de perception	[illegible]
	$[illegible]

Ce qui précède est une transcription exacte et correcte des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Président.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Certifié sous serment et signé devant moi, ce 11 octobre 1872. E. BOUNY, Notaire.

A une réunion du Conseil des Directeurs il a été résolu de payer un second dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT, sur le montant payé des actions de capital, et un dividende au comptant de VINGT-CINQ POUR CENT aux actionnaires sur leurs primes nettes participantes, le premier payable à partir du 14 courant, et le second à partir du 4 novembre prochain.

E. GANUCHEAU, Président.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

DIRECTEURS —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA,

Pour servir pendant une année, à partir de octobre 1872.

A. Baldwin, A. Testron, Emile Dupré, R. Haft, J. Lapène, R. Bordelois, M. A. de Lizardi, Joseph Aleix, G. P. Blancand, C. J. Leeds, T. L. Airey, D. Bouligny, O. Hopkins, A. Pelacio, R. Ganucheau, H. Ross, S. Henderson, O. Sorcier, F. Laborde, J. Brenaso, L. H. Gardner, W. H. Conger, T. M. Simmons, W. A. Bell. 12oct—1m Peel

RAPPORT SUR L'ETAT —DE LA— Banque Nationale de l'Etat,

(Aujourd'hui Banque Mutuelle)

—A la—

NLLE-ORLEANS, ETAT DE LA LOUISIANE, Le Samedi, 28 Septembre 1872, A la clôture des affaires.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$[illegible]
Excès de traites	4,665 [illegible]
Bonds des Etats-Unis pour garantir la circulation	5 [illegible]
Autres actions, bonds et hypothèques	21,129 [illegible]
Dû par les agents de réserve	124,733 47
Dû par d'autres Banques Nationales	[illegible]
Dû par d'autres banques et banquiers	[illegible]
Maisons de banque	[illegible]
Autres propriétés foncières	136,196 [illegible]
Meubles et installations	10,176 [illegible]
Primes sur bonds des Etats-Unis	[illegible]
Echanges pour le Clearing House	$204,622 60
Billets d'autres Banques Nationales	5,096 00
Petite monnaie, y compris les nickels	4,022 44
Espèces	[illegible]
Billets legal tender	188,172 00
	$[illegible]

ACTIF.

Capital payé	$[illegible]
Surplus (ancien fond) $14,000 00; do augmenté le 28 sept. '72 3,000 00	17,000 00
Surplus, fond spécial	[illegible]
Profits et pertes	2,655 [illegible]
Circulation de banque nationale, non encore rachetée	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Dividende trimestriel de 2 1/2 pour cent déclaré le 28 sept. 1872, payable le 14 octobre 1872	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Dû à des banques nationales	[illegible]
Dû à d'autres banques et banquiers	[illegible]
	$[illegible]

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Les Directeurs de la Banque Nationale d'Etat, dûment autorisés par un vote affirmatif d'une majorité des actionnaires, ont résolu d'adopter le système mutuel dans la disposition des bénéfices de la banque, à dater du 1er octobre 1872.

Les dividendes se feront tous les trois mois, dans les derniers jours de décembre, mars, juin et septembre.

Les actionnaires recevront des dividendes trimestriels de deux et demi pour cent, après qu'il sera porté dix pour cent du bénéfice net au fond de surplus, ainsi que le veut la loi. Le reste du bénéfice sera partagé au pro rata, entre les déposants, d'après leurs balances journalières, et entre les actionnaires d'après le nombre de leurs actions.

Ce système se recommande aux déposants aussi bien qu'aux dépositaires.

Pour les déposants, c'est un juste équivalent de leur patronage qui donne de plus grands bénéfices aux actionnaires.

Le tableau publié ci-dessus indique l'état de la banque après qu'elle eut passé au dividende 2 1/2 pour cent, bénéfice des trois derniers mois, laissé sa prime sur ses bonds des Etats-Unis à dix pour cent et le fonds de réserve avec un crédit de quarante-deux mille piastres.

SAM'L H. KENNEDY, Président.
E. RIGNEY, Vice-Président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

—DIRECTEURS—

SAM'L H. KENNEDY, S. FRIEDLANDER, E. RIGNEY, CHAS. E. SLAYBACK, JOSEPH DUNBAR, G. P. BLANCARD, A. FOSTER ELLIOT, W. T. BLAKEMORE. 2 oct—1m

Feutre d'Irlande à Toits,

NOUVEAU SYSTÈME DE TOITURES NON INFLAMMABLES,

DE D. ANDERSON & SON.

CETTE nouvelle préparation est enduite, et on peut la poser sur le toit de suite. [illegible]

A vendre par J. G. LINGHAM, agent, Au No 16 de la rue Union. 7juillet—1an

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

CE BITTER est très remarquable par sa couleur claire et limpide et par son goût très agréable et aromatique. Sa saveur est légèrement amère et son action sur l'économie est excitante et généreuse. Il est doué d'une énergie vitale qui marque son empreinte salutaire sur l'estomac, le sang et le système nerveux. Il réveille la tonicité de l'estomac, imprime plus de puissance au système nerveux et augmente la richesse du sang. Il combat efficacement un grand nombre de maladies, et les enfants, les dames et les gentlemen peuvent en prendre sans avoir d'autre inconvénient à redouter que celui de bien se porter.

C'est un Apéritif.

et son action sur l'estomac est vive, excitante et soutenue. Il anime cet organe si important et dont l'heureux fonctionnement est indispensable pour avoir une bonne santé. Il augmente l'appétit, fait cesser les douleurs qui accompagnent souvent le travail digestif, arrête par la tonicité qu'il réveille dans l'estomac la formation des gaz qui se forment souvent pendant les digestions. Il extrait les phlegmes et les saburres qui empêchent une bonne alimentation et donnent un goût d'amertume très désagréable dans la bouche. Après son usage le foie dégorgé, la bile s'écoule plus facilement, et ceux qui sont fatigués par une constipation opiniâtre voient cette affection disparaître.

Tous les Médecins

et toutes les personnes qui ont soin de leur santé en font le plus grand éloge et le proclament sans pareil pour guérir la dyspepsie, la gastralgie, les embarras d'estomac, les crampes souvent si douloureuses et si tenaces. Il est surtout très avantageux pour les dames d'une santé délicate, qui, sans être malades à se mettre au lit, éprouvent souvent des défaillances et des faiblesses et ont un estomac faible et qui digère mal. Les enfants débiles et les convalescents devront en prendre plusieurs fois par jour, et les parents seront frappés de la rapidité avec laquelle, sous l'influence du NEWFOUNDLAND BITTER, la force remplacera la faiblesse et les couleurs vives et les pâles couleurs.

Détruire les Maladies

enracinées de l'estomac, les arrêter à leur début et surtout les prévenir est une propriété incontestable que toutes les personnes honnêtes et dignes de foi reconnaissent au NEWFOUNDLAND BITTER.

Pour la Poitrine

et pour les nombreuses affections des poumons, il agit sûrement par son action excitante et calmante en même temps. Il imprime plus de force à la respiration, calme la toux, fait cracher plus facilement dans les rhumes qui datent de longtemps, et fait disparaître les points douloureux qui occupent dans les maladies le devant de la poitrine.

Le Sang

est le suc nourricier, la chair coulante qui, comme dans toute l'économie fécondent les organes, comme le fleuve fécondent les verdoyantes campagnes, comme le Nil féconde l'Egypte. C'est lui qui répare les pertes subies par les maladies, les excès et le travail. Avec un mauvais sang, faible, avec un sang riche, force. Plus le sang contient de globules plus il est riche. Mais ces globules et toutes les autres parties du sang se forment au dépend des aliments. De même que le fermier qui vent ensemencer son champ cherche et trouve dans son grenier les graines qu'il lui faut pour les confier à la terre qui les lui rendra au centuple, de même le sang puise dans les aliments sa richesse et sa force. Mais pour que les aliments fassent du sang riche, il faut qu'ils soient bien digérés, bien élaborés. Enrichir et digérer les aliments, tel est le rôle de l'estomac. Si le laboureur n'a pas bien cultivé son champ, rien ne poussera. De même si l'estomac est malade il digérera mal ou pas du tout. Le NEWFOUNDLAND BITTER remet l'estomac dans les meilleures conditions indispensables pour avoir de l'appétit et bien digérer. Le laboureur récolte du blé, du maïs, du coton ou du sucre; celui qui, grâce au NEWFOUNDLAND BITTER a un bon estomac, récolte la santé, la force, le sang vif, les mouvements libres.

Quelle est la recolte qui vaut la [illegible]. Quand les digestions sont rapides et bien faites le sang devient plus riche.

Aussi les Femmes Nerveuses

anémiques ou chlorotiques, les jeunes filles pâles et ayant des palpitations de cœur, celles surtout qui ne sont pas encore femmes, et qui tous les mois éprouvent de fortes coliques et de vives douleurs dans les reins, doivent prendre quatre fois par jour du NEWFOUNDLAND BITTER. La rapidité avec laquelle agit le NEWFOUNDLAND pour activer le retard de certaines jeunes filles est vraiment remarquable, et beaucoup de personnes malades tous les mois doivent à ce bitter de ne plus rien éprouver. Cette action stimulante nous a été confirmée par trop de personnes dignes de foi pour que nous ne prenions pas la liberté de l'annoncer aux dames et aux jeunes filles, certaine que nous sommes de leur rendre le plus grand service.

Les Habitants des Campagnes

minés par la fièvre, ayant la rate grosse, le sang pauvre, devront, s'ils ont la fièvre depuis long temps et s'ils n'ont pas pu la couper par le quinine, essayer le NEWFOUNDLAND BITTER. Nous connaissons des hommes très respectables qui tous ont été guéris au moyen de NEWFOUNDLAND BITTER de fièvres très tenaces. Cela ne nous étonne pas, car le bitter contient des substances anti fébriles, et si on augmente la dose on est sûr de couper les fièvres et de se guérir radicalement.

Les habitants des campagnes qui sont privés de viande et de légumes frais, ceux qui doivent une eau croupissante et colorante, ceux qui se nourrissent de viande salée ou de riz, tous ces gens-là devront prendre tous les jours du NEWFOUNDLAND BITTER, qui soutiendra leur force et leur énergie et combattra l'action mauvaise de leur nourriture et du milieu dans lequel ils se trouvent.

Les personnes qui ont l'habitude de boire dans les bar et celles aussi qui par leur genre d'affaires sont obligées de boire plus souvent qu'il ne faudrait pour leur santé, feront bien d'adopter comme liqueur de prédilection le NEWFOUNDLAND BITTER.

Jamais ce puissant tonique n'altérera ni ne brûlera leur estomac, et après son usage ils n'éprouveront ni envie de vomir le matin, ni langue sèche, ni haleine puante; ils n'auront ni perte d'appétit, aucun de ces symptômes enfin qui deviennent quelquefois si graves et qui attendent tôt ou tard ceux qui boivent en trop grande quantité des liqueurs fortes.

Exciter l'appétit, fortifier l'estomac, enrichir le sang, voilà la devise du NEWFOUNDLAND BITTER. 22 sept—6m

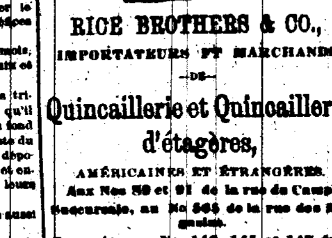

RICE BROTHERS & CO.,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

—DE—

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES.

Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp.

Succursale, au No 366 de la rue des Magasins.

Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers. MACHINES et outils de ferblantiers. ARTICLES CREUX, en fonte, en ferblanc et émaillé.

FOURNEAUX de cuisine et RECHAUDS. Toute espèce d'ARTICLES de MÉNAGE.

FABRICANTS DE

ARTICLES en ferblanc brillant et vernis de laque.

FOURNEAUX doubles, élevés, de Warren, pour coke et charbon.

FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu, depuis dix-huit ans, comme le seul fourneau parfait.

Chaque fourneau Charter Oak est garanti. Demandez la liste des prix et les catalogues qui donnent une description des articles. 4 oct—3 mois—v.d.

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—OCTOBRE 1872.

Sont invités à se présenter à ce Consulat pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. [illegible]

A: Aucios François, Aldigé Paul. B: Bistès Jean, Boquet Victor, Bernier Antoine, Boulanger Augustin, Bibot Charles Christophe. C: Caraux François, Choëis Jean-Baptiste. D: Douzon Jean, Durand Mme (née Michal). G: Gerber François. H: Henriche (les époux), Herbelin Mme, Huguet Joseph. J. L: Legrand Numa, Labro Frédéric, Latouche Bertrand. M: Moysan Louis, Maitre Alphonse Victor, Martin Nicolas. P: Pourat Louis, Payat Charles, [illegible]. R: Rouseillie Mme Vve, née Renal, Rivière Charles. S: Strobel Xavier, St-Pierre Joseph, Sanson Jean-Marie. T: Toupiany Pascal Aimé. V: Vail Jules.

MEDICAMENTS.

[illegible] SELTZER APERIENT

Traitement des maladies humaines avec [illegible]. Le passage de toute pièce de long [illegible] quel le système de détournement de la plus grande partie d'une certaine matière est doublé d'une membrane aussi délicate que la soie et aussi sensible qu'un réseau de nerfs peut la rendre. Qu'il [illegible], si la constipation, si les coliques, si la diarrhée, si la dysenterie, ou aucune autre maladie d'entrailles en s'agissant par un violent purgatif. Le meilleur remède est le baume laxatif, le délicieux tonique connu sous le nom de

SELTZ de TARRANT,

qui cicatrise, calme, fortifie les intestins irrités et chasse les humeurs qui provoquent les affections abdominales.

On le trouve chez tous les pharmaciens. 10octobre—ce 24 mar—v et d—

Cure radicale des hernies.

DR. A. FOLLEAU (de la Faculté de Paris) informe le public qu'il vient de se fixer à la Nouvelle-Orléans, et qu'il traitera spécialement les hernies et toutes espèces de difformités du corps.

Le Docteur est l'inventeur breveté en France, en Angleterre, en Amérique, du compresseur qu'il emploie dans son traitement. Il engage les personnes qui sont affectées de hernie et qui n'ont pu obtenir de soulagement de venir le visiter à son office et [illegible].

66, rue Royale, entre Bienville et Conti. Consultation de 11 à 3 heures. 15oct—1m.

BANDAGES HERNIAIRES.

DES charlatans ont présenté aux malades des appareils qui n'ont aucune valeur. M. SPILLMAN a inventé et fait patenter des bandages herniaires et des bandages qui préviennent la descente de la matrice; il n'y a rien de comparable ici ou en Europe. Les plus distingués de nos chirurgiens et de nos médecins partagent cette opinion; aussi les malades ne devraient-ils pas hésiter à se procurer ces instruments dont la supériorité est aujourd'hui reconnue. C'est le fruit de trente-cinq années d'études et d'expériences et d'observations.

M. SPILLMAN croit pouvoir solliciter le patronage du public.

H. SPILLMAN, Inventeur et Fabricant,

Au No 93 de la rue Baronne, se charge de la pose des bandages. 24déc—1an

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

MECHANICS' & TRADERS'

No 14 de la Rue Carondelet, NLLE-ORLEANS, LSE.

Capital..........$500,000

TROISIÈME BILAN ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie présente le bilan suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1872:		
Sur risques d'incendie	$142,267 73	
Sur risques de mer	24,[illegible]	
Sur risques de rivières	62,722 [illegible]	
		$228,749 [illegible]
A déduire—Primes non expirées et remboursées de l'année		45,178 [illegible]
		$183,571 [illegible]
Pertes payées dans l'année:		
Sur risques d'incendie	$ 52,017 [illegible]	
Sur risques de mer	15,116 [illegible]	
Sur risques de rivières	15,[illegible]	
		$ [illegible]
Réassurances et refactions (rebats)	$ 27,[illegible]	
Taxes et dépenses générales, moins les intérêts, et fonds contingent	[illegible]	
		$ 34,[illegible]
		$[illegible]
Réserves pour pertes non réglées		17,[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]

ACTIF.

La Compagnie a l'actif suivant:	
Billets pour actions	$[illegible]
Effets à recouvrer pour primes et prêts garantis	179,[illegible]
Scrip d'assurance	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	19,[illegible]
En caisse	52,[illegible]
Placé en actions de banques, d'assurances et autres actions, bons, etc	[illegible]
Total	$[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé par-devant moi, soussigné, notaire, le 30ème jour de septembre mil huit cent soixante-douze.

CHAS. G. ANDRY, Notaire Public.

La Direction a déclaré les profits suivants:
Intérêt sur Capital payé, Dix pour cent.
Dividende sur Capital payé, Neuf pour cent.
Dividende sur Primes effectuées, Vingt-quatre pour cent.

Tous ces dividendes seront portés au crédit des billets d'actions. Les certificats seront émis à partir du 21 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen, I. I. Haas, A. J. Aiken, Jno. N. Harrison, J. R. Brackman, T. H. Hunt, W. T. Blakemore, Jas. S. Lamphier, I. Bloom, J. A. Lane, U. H. C. Brown, Robt. L. Moore, Th. S. Bodley, John Myers, John D. Cobb, Edward Nalle, Geo. W. Church, R. H. Noble, J. K. Campbell, Edward C. Payne, Lucien J. Doize, G. W. Sentell, Fred. Kruest, J. Pink Smith, Ben. Oerson, W. B. Thompson, C. A. Green, Fred. Wing, Louis A. Wiltz, T. W. Waterman.

Lloyd R. Coleman.

Nlle-Orléans, 23 septembre 1872. 29 oct—1m—MAJS

VINGT-TROISIÈME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.

(CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.)

Nlle-Orléans, 10 mai 1872.

CONFORMÉMENT à la Charte, les Directeurs publient l'état ci-après des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1872—

Primes sur les risques d'incendie, pour l'année	$194,[illegible] 44	
Primes sur les risques maritimes, pour l'année	61,[illegible] 64	
Primes sur les risques de rivière, pour l'année	1[illegible] 28—$[illegible],719 44	
Primes acquises, moins les réassurances et les primes de retour		364,153 [illegible]
Pertes remboursées, à savoir:		
Sur risques d'incendie	$[illegible]	
Sur risques maritimes	[illegible]	
Sur risques de rivière	111,[illegible]	
Taxes, escomptes au lieu de scrip, timbres, dépenses, comptes d'intérêt, etc., moins l'escompte, etc	$[illegible]	
Profits nets		$[illegible]
La Compagnie possède l'Actif suivant:		
Comptes à recouvrer	$[illegible]	
Prêts sur hypothèques	[illegible]	
Prêts sur nantissements et valeurs sur demande	[illegible]	
En caisse	[illegible]	
Propriété immobilière	[illegible]	
Bonds de la ville, actions de banques et autres	[illegible]	
Primes en voie de rentrée	[illegible]	
La Compagnie a aussi des billets en souffrance, des actions et des bonds pour une somme de	$[illegible]	
Scrips forfaits	[illegible]	
Intérêts en mains sur scrips	[illegible]	

L'état ci-dessus est un extrait exact et fidèle des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. Certifié sous serment et signé par-devant moi, ce 16 mai 1872.

W. H. EVANS, Juge de la Seconde Cour de Justice de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Le Conseil des Directeurs a décidé qu'il serait payé un intérêt de SIX POUR CENT, comptant, sur les certificats de scrips, entre les mains des porteurs légaux des dits, à partir du second lundi du mois de juin prochain. [illegible]

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

DIRECTEURS:

Sam'l H. Kennedy, John Phelps, C. T. Buddecke, P. H. Foley, A. G. Ober, A. Thomson, R. M. Summers, B. Newgass, P. N. Strong, Victor Meyer, Joseph Bowling, J. J. Garrard, S. B. Newman. 19 mai—1an

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.

Bureau: Rue St-Pierre, No. 5 (Bâtisse [illegible])

Assure contre les risques de Feu, Rivière et Mer.

R. M. DAVIS, Président. A. BROUSSEAU, Vice-Président. A. GRAPPE, Secrétaire.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans,

No 100 RUE DU CANAL.

DIX-HUITIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant: [illegible]

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1872, y compris les primes non expirées:	
Sur risques d'incendie	$[illegible]
Sur risques de mer	[illegible]
Sur risques de rivières	[illegible]
Total des primes	[illegible]
En moins—primes non expirées	[illegible]
Montant net des primes le 31 mai 1872	[illegible]
Pertes payées:	
Sur risques d'incendie	[illegible]
Sur risques de mer	[illegible]
Sur risques des rivières	[illegible]
Taxes	[illegible]
Dépenses, intérêts, [illegible]	[illegible]
A déduire—intérêts moins de primes	[illegible]
Bénéfice	[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit: [illegible]

Bonds de ville	[illegible]
Actions de banques et de chemins de fer	[illegible]
Billets garantis par hypothèques	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Bonds de l'Etat	[illegible]
Actions de la Valette Dry Dock Comp.	[illegible]
Actions de la Presse à Coton de la Levée	[illegible]
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company	[illegible]
Bonds hypothécaires du Odd Fellows' Hall	[illegible]
En caisse	[illegible]
Association de l'Hôtel St. Louis	[illegible]
Total de l'actif	$[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
O. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et souscrit par-devant moi, le 13 juin 1872.

J. CHS. CUVILLIER, Notaire Public.

Le 10 juin, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer un dividende de TRENTE POUR CENT, COMPTANT, sur le montant net des primes payées, [illegible] le troisième lundi de juillet prochain. [illegible]

Directeurs: P. Mamere, [illegible] McCord, R. Z. Hall, [illegible], M. Pujo, [illegible], F. G. White, [illegible] Fernandez, D. A. Chaffraix, J. [illegible] Allen. 15juin—1an Chas. Lafitte.

Bureaux de la Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans

NO. 61 DE LA RUE DU CAMP.

Nouvelle-Orléans, 21 Janvier 1872.

SEIZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1871:

Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1871:	
Sur risques d'incendie	[illegible]
Sur risques de mer	[illegible]
Sur risques de rivières	[illegible]
Plus: Risques non expirés de 1870	[illegible]
A déduire: Risques non expirés de 1871	[illegible]
Primes remboursées	[illegible]
Montant net des primes	[illegible]
Pertes, etc., payés dans la même période:	
Sur risques d'incendie	[illegible]
Sur risques de mer	[illegible]
Sur risques de rivières	[illegible]
Plus pour les non réglées, etc	[illegible]
Escompte de primes, etc	[illegible]
Réassurances	[illegible]
Dépenses générales et taxes, etc	[illegible]
Moins: Escompte et intérêts	[illegible]
Bénéfice net	[illegible]

L'actif de la compagnie est comme suit. Il est basé sur la valeur la moins élevée du marché, au comptant:

237 bonds consolidés de la ville	[illegible]
36 bonds de la ville en faveur du chemin de fer	[illegible]
41 bonds sept pour cent de la ville	[illegible]
14 bonds de l'Etat	[illegible]
4 bonds de l'Odd Fellows' Hall Association	[illegible]
bonds de la Grand Loge de la Louisiane	[illegible]
bonds du Turners' Association	[illegible]
Actions de banques et de la Compagnie du Gaz, etc	[illegible]
Prêts garantis, etc	[illegible]
Prêts sur hypothèque	[illegible]
Effets à recevoir	[illegible]
Scrip d'autres compagnies d'assurances	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Caisse	[illegible]
Total de l'actif	$[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite des livres de la compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
HOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé par-devant moi, le 22ème jour de janvier A. D. 1872.

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêts, à partir du deuxième lundi de février 1872, sur les certificats de profits non encore payés; ils ont de plus déclaré un dividende de TRENTE-CINQ POUR CENT sur le montant net des primes souscrites pendant l'année expirée le 31 décembre 1871, dividende pour lequel il sera émis des certificats à dater du même jour de février 1872.

THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS POUR L'ANNÉE 1872: John G. Gaines, R. J. Hart, Henry Renshaw, Hugh Wilson, R. Bisso, I. N. Marks, Charles Macready, Richard Flower, J. Weis, W. K. Seymour, W. B. Taylor, G. Morris. 25janv—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes pour l'année finissant le 28 février 1872	$[illegible]
Savoir:	
Primes d'incendie	[illegible]
Primes maritimes	[illegible]
Primes de rivière	[illegible]
Primes non acquises et retour et réduction sur les primes	[illegible]
Primes nettes	[illegible]
Pertes d'incendie	[illegible]
Pertes maritimes	[illegible]
Pertes de rivières	[illegible]
Taxes	[illegible]
Dépenses, moins le compte d'escompte	[illegible]
Profits	[illegible]

La Compagnie a l'actif suivant, évalué à la valeur du marché au comptant: [illegible]

Ce qui précède est une copie fidèle, véritable et exacte des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

[illegible] Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans: Attesté sous serment et signé devant moi, ce 10 mars 1872.

P. CHS. CUVILLIER, Notaire.

Six pour cent d'intérêts sur les certificats de scrips [illegible] à partir du LUNDI, 13 mai 1872.

CHAS. BRIGGS, Président.
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

[illegible]

E. DECHAMPS,

No 96, de la rue St-Louis, Nlle-Orléans

—Importateur de—

EAUX-DE-VIE et VINS français, CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSCH, [illegible]

[illegible]

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Flotte de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Havre, touchant à Brest, [illegible]

WASHINGTON, capt. Roussan, samedi, 2 nov.
SAINT-LAURENT, capt. Lemarié, samedi, 16 nov.
VILLE-DE-PARIS, capt. Surmont, samedi, 30 nov.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $125. | Seconde cabine, $75.

Billets d'excursion à prix réduits.

Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont. [illegible]

GEO. MACKENZIE, Agent, 58 Broadway, New-York.

[illegible] E. GRAND & CIE, Agents, [illegible] Gallier Court, Lettre E. N. O.

Nouvelle Compagnie de Ligne de Steamers d'Etat.

Steamers de premier ordre, à hélice, construits sur la Clyde, expressément pour le commerce de la Nlle-Orléans et de New York, faisant le service régulier entre Liverpool et la Nlle-Orléans, Glasgow et New York.

Le LOUISIANA........2,500 ton., Capt. Stewart.
Le MINNESOTA........2,500 ton., Capt. Hamilton.
L'ALABAMA........2,500 ton., en voie de const.
Le PENNSYLVANIA........2,500 ton., en voie de const.
Le VIRGINIA........2,500 ton., en voie de const.
Le GEORGIA........2,500 ton., en voie de const.

De Liverpool—Le steamer LOUISIANA, Partira MERCREDI, 13 novembre.

Le steamer MINNESOTA, Partira MERCREDI, 27 novembre, faisant escale à Havane, pour prendre du fret et des passagers.

Avis sera donné indiquant les jours de départ de la Nlle-Orléans. Billets de retour, bons pour SIX MOIS, se vendent à des prix réduits, ainsi que des billets pour l'Angleterre et l'Europe. [illegible]

Pour fret ou passage (excellent aménagement), s'adresser à

A. K. MILLER & CO., Agents, Au No 26, rue Carondelet, Nlle-Orléans.
ROSS, SKOLFIELD & Co., No. 9, Chapel Street, Liverpool.
LEWIS T. MERROW & CO., No. 65, Grand Clyde Street, Glasgow.
3 oct—[illegible]

HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeoise-Américaine.

Communication directe entre le Hâvre, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Southampton et la Havane.

Les magnifiques nouveaux steamers de la Compagnie, Germania, Capt. Winzen, Saxonia, Capt. Brandt, Vandalia, Capt. Franzen, —Partiront comme suit—

De Hambourg	Du Hâvre.	De Southampton.	De la Nlle-Orléans.
"Vandalia"			
Oct. 19	Oct. 22	Oct. 24	Nov. 27
"Saxonia"			
Nov. 20	Déc. 3	Déc. 4	Janv. 8
"Vandalia"			
Fév. 1	Fév. 4	Fév. 5	Mars 12

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR: De la Nouvelle-Orléans au Hâvre, à Southampton, à Hambourg: Première Cabine, $[illegible]—Entrepont, $[illegible]. Du Hâvre, de Hambourg, de Southampton, de [illegible] à la Nouvelle-Orléans: Première Cabine, $[illegible]—Entrepont, $[illegible].

On peut obtenir des billets de passage du Hâvre, de Hambourg, de Southampton, à la Nouvelle-Orléans. [illegible] Pour de plus amples détails, s'adresser à

WILLIAMS, RUPERTI & CIE, Agents Généraux, 130, rue de la Commune.
C. B. RICHARD & BOAS, Agents Généraux de Passage, 61 Broadway, New York. 3 sept—6m

BRÊME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit: [illegible]

Les jours de départ (suivants) seront annoncés plus tard. En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton pour y débarquer et embarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans: Chambre, $[illegible] en or; Entrepont, [illegible].
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, au Hâvre ou à Brême: Chambre, $[illegible] en or; Entrepont, [illegible].
De la Nouvelle-Orléans à la Havane: Chambre, $30 en monnaie courante; Entrepont, 20.

Les soussignés délivrent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre pour la Nouvelle-Orléans. Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, Au No 48 de la rue de l'Union. 3 sept—1an

Pour New-York

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

SHERMAN........Capt. Thos. Halsey.
GEN. MEADE........Capt. A. W. Sampson.
UNITED STATES........Capt. M. B. Crowell.
MISSISSIPPI........Capt. W. P. Henry.
WESTERN METROPOLIS........Capt. M. S. Quick.
EMILY B. SOUDER, Capt. R. F. Burdick.

Partant de New-York, tous les samedis.

Le steamer GEN. MEADE, Capt. A. W. Sampson. Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson, SAMEDI 2 Novembre, à 8 h. A. M. [illegible]

Cabine........$60 00. Entrepont........25 00.

[illegible]

JOHN M. LUDWIGSEN, Rue de la Commune, No. 129.

Le steamer United States suivra et partira samedi 9 novembre, à 8 A. M.

Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants: NEW ORLEANS, GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON, CORTES, ST-LOUIS.

Le steamer CORTES, Whiteman, commandant, Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, SAMEDI 2 Novembre, à 8 heures A. M. Passage........$50.

Cette Ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41. [illegible]

L'Argent ne peut pas l'acheter.

CAR LA VUE EST SANS PRIX!!

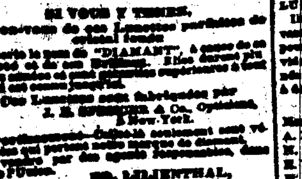

SI VOUS Y TENEZ, Servez-vous de ces Lunettes parfaites de cristal fondu. [illegible] "DIAMANT" [illegible]

Ces Lunettes sont fabriquées par J. E. SPENCER & Co., Opticiens, à New-York. [illegible]

ED. LILIENTHAL, Bijoutier et Opticien, Au No. 26 [illegible] rue du Canal, est le seul agent à la Nouvelle-Orléans, [illegible]

Aux Contribuables.

JOHN T. DUFOUR,

PASSAGE DE LA BOURSE, Entre Bienville et Douane.

Se charge du règlement des Taxes de Ville et d'Etat, [illegible]

VAPEURS.

Arrangement d'Hiver.

Ligne de Mandeville et de la Nouvelle-Orléans.—Steamers de la Malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington. Le steamer de la Malle des Etats-Unis, CAMELIA, [illegible] partira pour les endroits ci-dessus les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée de celui de 3 heures de l'après-midi.

Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à Old Landing, sur la rivière Tchefuncta, pour Covington.

Retour: Il partira d'Old Landing le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, et de Madisonville les LUNDIS et JEUDIS matins. [illegible]

COHEN M. SORIA, Aux Nos 16 et 20 de la rue de l'Union. 1er juin—1an

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine, Sam Ayres et C. Gries, commis. Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Bayou Sara, Port Adams, Natchez, et Vicksburg [illegible]. A Vicksburg le NATCHEZ relâche avec les vapeurs desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. Il fait aussi le service régulier de la malle.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 130 Commune. 7 sept—6m

TUNICA.

Pour Tunica, le débarcadère Fisher, New Texas, Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine et les débarcadères intermédiaires, le paquebot W. S. PIKE, de la malle des Etats-Unis, fait le service deux fois par semaine, J. J. Brown, partant les LUNDIS et VENDREDIS, à 5 heures P. M. Pour fret ou passage, J. R. CARLIN, agent, au No 4 de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot Régulier des OPELOUSAS.

Départ tous les MARDIS à 5 heures P. M.

Pour Opelousas, Washington, Port Barré, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le nouveau et beau bateau à vapeur PHEBLEM, Capitaine H. H. Brand, Commis J. R. Schmidt, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & KOONTZ, Agents, No 124 de la rue Gravier. Agents: G. CARRIER, Washington. J. DUBOURDIEU, Port Barré.

OPELOUSAS.

Paquebot régulier des Opelousas—Départ tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M., pour les Opelousas, Washington, Port Barré, tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bon bateau à vapeur FONTENELLE, C. O. PICKETT, Capitaine. A. MEYERS, Clerk.

Ce bateau prendra aussi le fret pour Shreveport et les débarcadères du bayou de Glaize avec privilége de transfert. 4 mars—

Paquebot régulier de la Côte, de Natchitoches et l'Anse du Bayou de Grosse Tête. Départ, tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et les VENDREDIS, à 10 heures A. M.—Départ de Baton-Rouge les MARDIS et les SAMEDIS, à 5 heures P. M.—Pour Baton-Rouge, le chemin de fer de Grosse Tête, la côte et tous les débarcadères intermédiaires.—Le beau bateau à vapeur LENNIE TAYLOR (en remplacement du "Bart Able"), capitaine [illegible], commis Allen James, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

SINNOTT & ADAMS, Agents, No 11 Commercial Place. 3 oct—

Bâton Rouge.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans à la Côte, à Baton-Rouge, et au Rail-Road de Grosse-Tête.

Partant tous les MERCREDIS à 10 heures A. M. et les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Le bateau ST. JOHN, capitaine W. B. Greathouse, commis J. P. McElroy.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON, 11, rue Conti.

Bayou Lafourche Packet Company.

3 voyages par semaine.

HENRY TETE, Jos. Dufferon, Capt. M. H. Landry, commis.

Jours de départ, tous les lundis soir à 5 heures et tous les vendredis matin à 10 heures. On prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères de la côte et du Bayou Lafourche.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au bureau de la ligne, à J. G. Landry, rue Conti No 2. 29 oct—1m

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS à 10 heures A. M., et les VENDREDIS à 5 heures P. M.

Le bateau LIZZIE HOPKINS, Capitaine J. F. Acosta, Commis P. A. Charlet.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau recevra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche et compris Lockport, Lafourche Crossing et Houma, Terrebonne et vers l'état des eaux basses du Bayou, le bateau donnera des connaissements avec privilége de transfert. 28 juillet—

POUR LA COTE.—Au-dessous de la Ville.—Paquebot régulier semi-hebdomadaire—Quarantaine des Barres.—Le beau bateau à vapeur MARTINE, capitaine J. A. Ruiz, commis A. [illegible], part tous les Mardis et Vendredis, à 10 heures du matin, pour la Quarantaine, les Barres, et les débarcadères intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. [illegible]

POUR GENES.—La barque américaine "BRIDGEPORT", de première classe, capitaine Morgan, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret, s'adresser à W. B. BUDDENDORFF & SON, 9, rue Carondelet.

Pour la Vera-Cruz.

Le brick mexicain, fin voilier, ESPERANZA, Capitaine Juan Dias, Ayant une grande partie de son chargement engagé, partira incessamment pour le dit port. Pour fret ou passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser à bord ou à PUIG FRERES, 57 rue Douane. 25 oct—

Pour Brême,

Départ 15 Novembre.

Le navire Anglais de première classe "PRESTON", capitaine Donald, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira au jour fixé.

Pour fret, s'adresser à J. G. LINGHAM, 16 rue Union, ou à W. B. BUDDENDORFF & SON, 9, rue Carondelet. 25 oct—

Pour le Hâvre.

Le navire français, de première classe et bon marcheur, LEONE, capitaine Le Mercier, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret, s'adresser à W. B. BUDDENDORFF & SON, Gallier Court, 9 rue Carondelet, ou à AMEDEE COUTURIE, 20 Vieille Levée. 16 oct—

Pour le Hâvre.

POUR LE HAVRE.—La barque américaine de 1ère classe "HAWTHORNE", capitaine Nason, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret, s'adresser à W. B. BUDDENDORFF & SON, 4, Gallier Court, 9, rue Carondelet.

Pour le Hâvre.

Le navire américain FRANCIS P. SAGE, de première classe, capitaine Urquhart, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour reste de fret, s'adresser à W. B. BUDDENDORFF & SON, 9, rue Carondelet. 3 oct—

Compagnie Teutonia d'Assurance.

PREMIER ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de la première année fiscale expirée le 31 août 1872:		
Sur risques d'incendie	$111,[illegible] 14	
Sur risques de mer	52,672 [illegible]	
Sur risques de rivières	24,[illegible]	
		$187,[illegible] 72
A déduire—Pertes par incendie	$44,342 72	
Pertes sur mer	30,[illegible]	
Pertes sur rivières	9,[illegible]—64,[illegible]	
		[illegible]
A déduire—Réfaction	5,[illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Primes non acquises	4,[illegible]	
Dépenses, intérêts en moins	34,[illegible]	
		$[illegible]
Réservé pour risques non expirés		$21,[illegible]
Intérêt déclaré aujourd'hui sur le capital payé		8,[illegible]
Dividendes: 15 pour cent sur les primes payées et 5 pour cent sur le capital payé		32,[illegible]
		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets par actions	$[illegible]
Actions et bonds de banques, chemins de fer, etc	[illegible]
Prêts sur hypothèques	[illegible]
Prêts sur garanties	[illegible]
Billets à recevoir, pour primes	[illegible]
En caisse	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Meubles de bureau	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé par-devant moi, soussigné, notaire public, ce dix-huitième jour de septembre mil huit cent soixante-douze.

JOSEPH COHN, Notaire Public.

Les Directeurs ont résolu de payer dix pour cent d'intérêt sur le capital payé—à dater du LUNDI, 21 octobre 1872.

Ils ont également déclaré les dividendes suivants: huit pour cent sur le capital payé et seize pour cent sur le montant net des primes. Ces dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions et il en sera émis des certificats à dater du 21 octobre 1872.

—DIRECTEURS—

Henry Abraham, S. L. Nastie, A. Eimer Bader, H. Pohlmann, N. A. Baumgarden, F. Rickert, R. F. Delbondio, F. Roder, H. Hicks, Louis Schneider, Chas. Engsfeld, W. B. Schmidt, M. Frank, B. Sieg, H. R. Gogreve, Isaac Scherck, S. Katz, J. M. Schwarz, Joseph Keller, Louis Schwarz, Theo. Lilienthal, X. Weissenbach, C. H. Miller, J. R. Wilderman.

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15........RUE ROYALE........13 et 15

Entre les Rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix; [illegible]. Il y a des salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois. Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit. [illegible]

CHEMINS DE FER

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

[redacted]

NOUVELLE-ORLEANS ET MOBILE.

Grand Trunk Route.

Chemin de fer Direct, aucun transfert, pas de détours et bac.

CHARS-PALAIS DE PULLMAN.—Sans changement jusqu'à St-Louis, Louisville et Lynchburg.

Les TRAINS QUOTIDIENS partiront du dépôt au pied de la rue du Canal, à 7:30 A. M. et à 5:15 P. M. et arriveront à 9:35 P. M. et 11:30 P. M.

A PARTIR de DIMANCHE, 20 octobre et jusqu'à nouvel ordre.

Le Train d'Agrément pour les villes de Bains, partira du dépôt, rue du Canal, tous les SAMEDIS, à 3 1/2 heures P. M. Et reviendra à la Nlle-Orléans, tous les LUNDIS, à 10 heures A. M. Allant jusqu'à OCEAN SPRINGS et au [illegible].

Les passagers se rendant à LOUISVILLE via Mobile, Montgomery, Decatur et Nashville peuvent y aller directement en prenant soit le train de 7:30 A. M. soit celui de 5:15 P. M. qui se relient, à Louisville, à des voies allant au Nord, à l'Est et à l'Ouest.

Wagons-dortoirs jusqu'à Louisville.

Les passagers qui se rendent à ST. LOUIS prennent le train de 5:15 P. M. qui ont des chars dortoirs, sans changement, jusqu'à destination.

Les passagers qui se rendent à LYNCHBURG et à WASHINGTON prennent le train de 5:15 P. M. qui a des chars dortoirs.

Les passagers qui se rendent à ATLANTA, MACON, AUGUSTA et tous les points des Etats du Golfe et de l'Atlantique prennent soit le train de 7:30 A. M. soit celui de 5:15 P. M.

BUREAUX OU SE VENDENT LES BILLETS: A Galveston—au Morgan Wharf. Agent, S. R. Jones. A la Nlle-Orléans—au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant-Général.
NORMAN C. JONES, Agent général du fret et des passagers. 1er oct—

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, de MOBILE et du TEXAS.

Division de la Louisiane

De la Nlle-Orléans à Donaldsonville,

66 milles.

Convois de passagers tous les jours, de la Nlle-Orléans à Donaldsonville, aller et retour. Billets d'excursion à Donaldsonville, et retour, le dimanche, $2 50.

Le train part du dépôt de la rue du Canal, tous les jours, à 7 et 30 matin.

Excursions sur le fleuve, tous les Dimanches par le steamer Frances.

Les passagers et le fret sont reçus au pied de la rue Calliope. On ne reçoit pas comme fret le bois de construction, les briques, les machines lourdes, les gros articles et les articles de grand poids. Les billets se vendent au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hotel, ou à bord du ferry FRANCES.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant-Général.
NORMAN C. JONES, Agent général du fret et des billets. 1er mai—

Chemin de Fer Pontchartrain.

[redacted]

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents.

Pour la station de Gentilly—aller et retour—15 cents.

A partir de la susdite date, le service sera comme suit:

Départs de la ville. | Départs du Lac.

[illegible]

Les dimanches, les convois partiront toutes les demi-heures, dès midi.

Un char à cheval partira de la ville, tous les matins, à 4 heures, et, du Lac, une heure après le dernier convoi à vapeur.

Les passagers qui désirent s'arrêter à la Station de Gentilly doivent en avertir le conducteur avant le départ du convoi.

THEO. J. DIMITRY, Surintendant-général. 1er avril—

[redacted]

Changement d'heures de départ.

A partir du 1 juin 1872, les convois du

Grand Chemin de Fer de Jackson (Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Sud, Mississipi Central et Mississipi and Tennessee)

Partiront comme suit:

DÉPARTS.		ARRIVÉES.	
Exprès	5:00 A. M.	Exprès	11:00 P. M.
Malle	4:00 P. M.	Malle	10:35 A. M.
Accomodation	4:00 P. M.	Accomodation	9:05 A. M.

Convoi de la malle, tous les jours; convoi exprès, tous les jours, excepté le dimanche.

Ces convois parcourent le plus rapidement

La distance qui sépare la Nouvelle-Orléans de Memphis, Chicago, St-Louis, Louisville et toutes les villes et stations intermédiaires.

Les Wagons-palais de Pullman (pour le jour et pour la nuit) de la Nouvelle-Orléans à Memphis, Humboldt et Louisville, gratis.

[illegible] A. D. SHELDON, Agent pour les billets, Nouvelle-Orléans.

C. P. ATMORE, Agent-général pour les passagers.

P. K. CAREY, Agent-général pour les billets.
R. D. FROST, Surintendant-général. 2 juin—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE, A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.

Des billets de commutation pour 500 milles à $30, et des billets pour toutes les stations sur le chemin, sont vendus au bureau des commissaires. Tout fret doit être payé d'avance.

Le fret pour le chemin ou les débarcadères du Têche est livré à la Nlle Ibérie ou St-Martinville. Le fret pour tous les débarcadères du Bayou Vermillion est reçu toutes les [illegible] du Bayou [illegible].

[illegible]

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues [illegible] et Magasin.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures. [illegible] A. WHITNEY & CO., [illegible]

Fonderies Machines, &c.

FONDERIE DE LEEDS.

ETABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous continuons, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilleurs, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre; des Machines à drainer, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à fourneaux, des Grilles; à exécuter les sortes de travaux d'ébénisterie, de bateaux à vapeur et de machines pour le [illegible]. 1mars—1an LEEDS & CO.

FONDERIE SHAKESPEARE,

RUE GIROD,

Entre les rues Baronne et Dryades, Nlle-Orléans.

JOS. A. SHAKESPEARE, A. SMITH, S. SWOOP,

SHAKESPEARE, SMITH & CO.,

—Successeurs de—

GEDDES, SHAKESPEARE & CO.,

FONDEURS de fer et de cuivre, Fabricants de toute espèce de Machines à vapeur, Moulins à sucre, Machines à centrifuger, Moulins à scie, Machines de dessèchement, Moulins à coton, Grilles, Devants de magasins, Colonnes, Ventilateurs et Poêles de chemins. 1juillet—1an

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Erato et Peters, (ci-devant rue de la Vieille-Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG........Directeur.

—Fabricant de—

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DESSÉCHER, MOULINS A SCIE, Etc.

Bouilloires de toute espèce, Colonnes et Façades de bâtisses, en fer. Devantures de grilles et toute espèce de fonte. [illegible]

GEO. MERZ.

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de M. M. C. [illegible]. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés à toutes les heures du jour. 7 juil—1an

Bureaux de la Succursale en Louisiane

DE LA COMPAGNIE

MOUND CITY

D'Assurance Mutuelle de la Vie,

A ST-LOUIS, MISSOURI.

OFFICIERS:

JAMES B. EADS, Président.
A. M. BRITTON, Vice-Président.
S. W. LOMAX, Secrétaire.
C. C. M. HATTON, Agent général.

SUCCURSALE DE LA LOUISIANE

Agence, No 25 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

OFFICIERS:

F. E. HATCH, Président.
E. T. MERRICK, Vice-Président.
R. B. SUMMERS, Sec. et Agent d'Etat.

MÉDECINS SURVEILLANTS

M. FOLWELL, M. D., J. R. RITCHIE, M. D.

DIRECTEURS:

H. T. Merrick, G. H. Braughn, James Jackson, Robert Mare, J. A. Wills, Wm. Fitzwilliam, E. A. Hatch, Gideon Townsend, R. B. Summers.

Cette Compagnie émet toute espèce de polices d'assurance sur la vie. [illegible]